

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON**

10 juillet 2017

Séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le 10 juillet 2017, à 20h00, au bureau municipal, 66 chemin Auckland, présidée par monsieur le maire Yann Vallières et à laquelle assistent les conseillers Marc Bégin, Audrey Turgeon, Lee Brazel, Julie Pouliot et Pierre Blouin.

Perry Bell est absent.

Le secrétaire-trésorier, Gaétan Perron, et Bibiane Leclerc, secrétaire-trésorière adjointe sont aussi présents.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président d'assemblée constate le quorum et ouvre la séance à 20 h 20.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2017-07-18

Il est proposé par *Audrey Turgeon*

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a pas d'assistance.

4. ENTÉRINATION DE L'ASSEMBLÉE DU 3 JUILLET 2017

2017-07-19

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 148 du Code Municipal du Québec, le conseil municipal doit établir un calendrier annuel pour les séances ordinaires;

CONSIDÉRANT QUE le calendrier des séances de conseil adopté le 5 décembre 2016, par la résolution 2016-12-09, prévoyait une séance publique le 10 juillet 2017;

CONSIDÉRANT QUE la séance publique pour le mois de juillet s'est tenue le 3 juillet 2017;

CONSIDÉRANT QUE les personnes suivantes ont assisté à la séance du 3 juillet : M. Daniel Fortier, M. Laurier Quesnel, Mme Lina Fontaine, Mme, Denyse Saint-Pierre, Mme Lucille Laurencelle, M. Normand Drouin et M. Simon Boisvert-Gagné;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par *Julie Pouliot*

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

QUE la séance tenue le 3 juillet soit entérinée telle qu'elle s'est déroulée;

QUE les résolutions de la séance du 3 juillet soient entérinées par le conseil municipal, telles qu'elles ont été adoptées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

5. **DIVERS**

M. le maire remercie les personnes qui se sont déplacées pour les funérailles de son beau-père

6. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS TRAITÉS**

Il n'y a pas d'assistance.

7. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

2017-07-20

Il est proposé par ***Lee Brazel***

De clore la présente séance à 20 h 27, l'ordre du jour étant épuisé.

Je, Yann Vallières, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yann Vallières, maire

Bibiane Leclerc, secrétaire-trésorière adjointe